



31.12.2023

Revue du marché

La Fed fait des concessions, pour la joie des marchés

D'un point de vue conjoncturel, l'année 2023 nous a réservé bien des surprises. Ainsi, malgré tous les mauvais présages, l'économie mondiale s'est montrée plus robuste que ce que laissait penser le cycle agressif de relèvement des taux. Le recul plus important que prévu de l'inflation a tout autant surpris de nombreux observateurs du marché. Les objectifs des banques centrales des principaux pays industrialisés n'ont certes pas encore été atteints, mais ils sont désormais de nouveau réalisables aux États-Unis et en Europe avec une inflation d'environ 3 %. Ce mélange de données conjoncturelles qui ne font que fléchir progressivement et de baisse de l'inflation a considérablement soutenu les classes d'actifs risquées en 2023. Toutefois, les banques centrales telles que la BCE et la Fed ont joué les rabat-joie sur les marchés jusqu'au dernier trimestre et ont une nouvelle fois entraîné de la déception et des reculs en raison de leur message «higher for longer» (des taux plus élevés plus longtemps). La situation a cependant évolué début novembre, la BCE et en particulier la Fed n'entretenant plus aucun effort pour s'opposer aux prévisions de baisse des taux d'intérêt qui se développent. Au contraire, la Fed a même indiqué que le comité sur la politique monétaire avait entamé de premières discussions concernant des baisses de taux en 2024. Les marchés ont réagi avec un solide rebond des classes d'actifs risquées et des obligations d'État. L'importante baisse des rendements a même stimulé les métaux précieux malgré le fort appétit du risque des investisseurs. Seules les matières premières ont souffert en raison de l'offre excédentaire et de la baisse des primes de risque géopolitiques.

Les titres de «croissance» regagnent du terrain

Les prévisions du marché concernant un changement d'orientation sur le plan géopolitique en 2024 ont nettement stimulé les marchés des actions. Les marchés des actions mondiaux (MSCI World All Countries en EUR) ont nettement progressé avec une croissance de +6,4 % et leur performance annuelle a grimpé pour atteindre +18,1 %. Avec une croissance de +3,4 %, les actions des pays émergents étaient une fois de plus à la traîne par rapport aux marchés développés (MSCI World: +6,8 %). Après un début de quatrième trimestre cahoteux, les actions à potentiel de croissance («growth») se sont finalement imposées face aux actions à valeur intrinsèque («value») avec une surperformance relative de +4 %. Sur l'ensemble de l'année, les titres de croissance ont même enregistré une surperformance de +25 %.

Un trimestre historique pour les obligations

Le segment obligataire a connu un quatrième trimestre historique, au cours duquel l'indice JP Morgan Global Bond a progressé de +5,2 % (couvert en EUR). En novembre, les titres d'État US ont même enregistré leur plus fort rebond depuis le milieu des années 1980. La raison en est le mélange particulièrement positif pour les obligations de données conjoncturelles légèrement plus faibles, d'un recul plus important que prévu de l'inflation et d'une communication de la banque centrale des États-Unis laissant supposer des baisses de taux d'intérêt en 2024.

La faiblesse des matières premières persiste

Les matières premières ont de nouveau connu une période difficile auprès des investisseurs. Différentes évolutions ont contribué à cette faible performance. Le conflit entre Israël et le Hamas n'a déclenché aucune crise régionale. En outre, la production de pétrole a atteint un record historique aux États-Unis au dernier trimestre de l'année, ce qui a entraîné une hausse étonnamment forte des réserves pétrolières des États-Unis. Les investisseurs ont également mis en doute les réductions de production annoncées par l'OPEP+. Les métaux précieux ayant profité de la baisse des rendements réels.

2024: un environnement plus exigeant

Le dur travail de lutte contre l'inflation est achevé. La dernière étape pour atteindre la barre des 2 % est toutefois pénible; il ne sera guère possible d'en venir à bout en peu de temps et il sera difficile d'y parvenir sans récession. Dès que les relèvements agressifs des taux directeurs porteront leurs fruits, il devrait être plus évident que l'économie américaine faiblit. Nous maintenons notre prévision de récession, car selon nous, plus les taux resteront élevés longtemps, plus la structure affichera de brèches. Par le passé, à chaque fois qu'une récession s'avérait imminente, les investisseurs reculaient devant le risque. Cette fois, la situation est néanmoins différente. La plupart des entreprises se portent bien et affichent des bilans solides. Les préoccupations des investisseurs portent plutôt sur la dette publique élevée et les perturbations géopolitiques. Ces thèmes devraient également nous accompagner tout au long de l'année 2024. L'économie de la zone euro est dans un triste état et l'inflation a nettement ralenti. Cela signifie que la BCE pourrait même commencer à baisser son taux directeur avant la Fed. En Chine, nous ne prévoyons aucune mesure significative de relance de l'activité économique avant le deuxième semestre 2024.

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.



Changements tactiques, ajustements de fonds et performance

En décembre, un ajustement significatif de l'allocation stratégique d'actifs (SAA) a été effectué. Trois objectifs principaux ont été poursuivis. En premier lieu, le potentiel de rendement a été accru en augmentant l'allocation en actions et en prenant stratégiquement en compte les titres à haut rendement au sein des obligations. Cette hausse de l'allocation en actions s'est traduite par une réduction de l'allocation en matières premières volatiles qui ne sont plus prises en compte stratégiquement. De ce fait, le profil de risque du portefeuille ne change pas de manière importante. Ensuite, la SAA a été globalisée, tant pour les actions que pour les obligations, et le "home bias" a été réduit. Le portefeuille est ainsi moins dépendant de l'évolution économique de la zone euro et est globalement mieux diversifié. Finalement, la SAA a été considérablement simplifiée et ne comprend plus que des liquidités, des obligations et des actions. Les investissements alternatifs restent toutefois une opportunité sur le plan tactique, comme le montre la position actuelle sur l'or.

Après un troisième trimestre médiocre, le quatrième a également commencé par un net recul. À la suite du changement de communication des banques centrales, le portefeuille a entamé un sprint fulgurant en fin d'année et a pu gagner environ 10 %. Cela a porté le résultat annuel du portefeuille modèle à un solide +9,1 %. Par rapport à la SAA, le portefeuille modèle est toutefois resté nettement en retrait sur l'année, principalement sous l'effet de la sélection des fonds en actions, où beaucoup ont été touchés par l'extrême sous-performance des valeurs secondaires.

Analyse ESG

À la fin décembre, le produit financier a investi 99 % de l'allocation du portefeuille dans des fonds cibles promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8, 69 %) ou ayant un objectif d'investissement durable (art. 9, 30 %). 99 % ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. L'objectif minimum fixé dans les informations précontractuelles pour les fonds cibles qui relèvent de l'art. 8 ou 9 et qui satisfont à l'évaluation qualitative fixée dans le document précontractuel est de 51 %. 53,4 % des actifs nets étaient des investissements considérés comme des investissements durables. La proportion minimale fixée dans le document précontractuel était de 5 %.

Le produit financier met surtout l'accent sur le changement climatique. Par conséquent, l'intensité carbone de l'allocation en actions était inférieure de 42,2 % à celle de l'indice de marché large. La limite est imposée sur l'allocation en actions plutôt que sur le segment obligataire étant donné que l'intensité carbone des entreprises et des émetteurs souverains n'est pas facilement comparable, celle-ci étant généralement mesurée comme une proportion des ventes pour des sociétés et comme une proportion du Produit Intérieur Brut (PIB) pour des émetteurs souverains.

Tous les fonds d'investissement sélectionnés respectaient les exclusions suivantes : les entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées (seuil de chiffre d'affaires : 0 %) ; les entreprises qui génèrent plus d'un pourcentage spécifique de leurs revenus provenant soit d'armes (seuil de chiffre d'affaires pour les producteurs : 10 %), soit de tabac (seuil de chiffre d'affaires : 5 % pour les producteurs et 15 % pour les distributeurs), soit de charbon thermique (seuil de chiffre d'affaires : 10 %).

Le produit financier a promu le respect des standards et des normes internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies. En raison de violations du Pacte mondial des Nations Unies selon l'évaluation de MSCI ESG, le produit financier n'était pas exposé à des contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies.



31.12.2023

Modèle de portefeuille: Directive 2 - Dynamique

Art. 8 SFDR: Promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

Objectif d'investissement

Le produit de gestion discrétionnaire de Raiffeisen, Directive 2 - Dynamique, convient aux investisseurs avec une forte appétence au risque. Les investissements sont réalisés en majorité dans des fonds en actions. Pour optimiser le rapport rendement/risque, il est possible d'investir dans des investissements alternatifs, comme les stratégies alternatives liquides, les fonds immobiliers, les fonds en métaux précieux ou les fonds en matières premières. En accord avec l'article 8 du SFDR, la sélection se concentre sur les fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (voir aussi le guide de l'investisseur).

Description

La Raiffeisen Directive 2 - Dynamique est un produit de gestion discrétionnaire géré activement, qui investit dans des fonds d'investissement du monde entier. Les décisions d'investissement reposent sur une évaluation des principales économies, des devises et des taux d'intérêt, ainsi que sur un processus d'analyse uniforme pour chaque fonds d'investissement. Une grande importance est accordée à une sélection des fonds en fonction des besoins. Nous sélectionnons des gestionnaires de fonds qui appliquent un processus d'investissement traçable et transparent, afin de mieux évaluer la répétabilité d'un historique de performance positif. Les facteurs de transparence et de traçabilité sont ainsi considérés comme indispensables. Tous les fonds qui ont un processus de durabilité qui remplit les exigences qualitatives excluent les armes controversées, ainsi que l'armement et le tabac, avec une limite du chiffre d'affaires. L'électricité produite à partir du charbon et du nucléaire n'est autorisée que si les entreprises disposent d'une stratégie climatique claire.

Indicateurs **

	Portefeuille	Indice
Mois positifs	52.8%	55.6%
Volatilité p.a.	10.1%	10.0%
Bêta	1.0	1.0
Erreur de suivi (tracking error)	2.0	-
Corrélation	1.0	1.0

** 3 ans

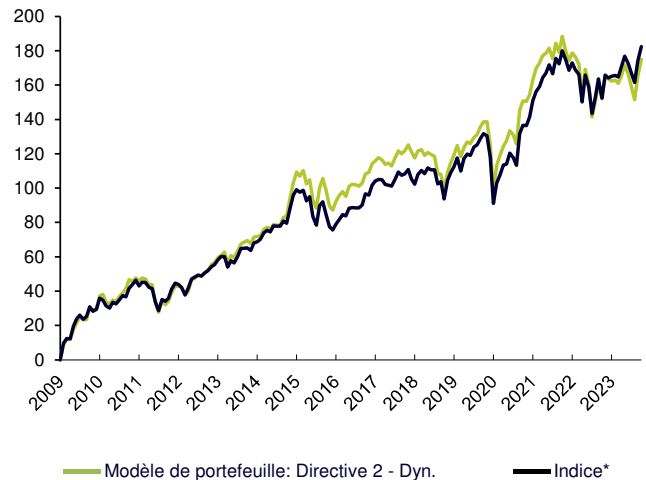
Nombre de positions dans le portefeuille	23	-
TER moyen des fonds cibles	0.74%	-

Structure par classes d'actifs

	Portefeuille	Indice	diff.
Cash (FTSE 1 Month Eurodeposit EUR)	3.0%	5.0%	-2.0%
Obligations	21.0%	20.0%	1.0%
Obligations EUR (BB Euro Aggregate)	6.0%	7.0%	-1.0%
Obligations Global (BB Global Agg. EUR-h)	7.0%	7.0%	0.0%
Obligations High Yield (ICE Global HY EUR-h)	3.0%	3.0%	0.0%
Obligations Pays émergents (JP EMBI EUR-h)	5.0%	3.0%	2.0%
Actions	74.0%	75.0%	-1.0%
Actions Europe (MSCI Europe NR)	16.0%	19.0%	-3.0%
Actions Global (MSCI World NR)	47.0%	45.0%	2.0%
Actions Pays émergents (MSCI EM NR)	11.0%	11.0%	0.0%
Placements alternatifs	2.0%	0.0%	2.0%
Stratégies alt. liquides (HFRX EWS EUR-h)	0.0%	0.0%	0.0%
Matières premières (BCOM EUR-h)	0.0%	0.0%	0.0%
Métaux précieux (London Gold PM Fix EUR-h)	2.0%	0.0%	2.0%
Total	100.0%	100.0%	

Un plan écrit décrivant les mesures à prendre en cas de modifications substantielles ou de disparition de valeurs de référence est tenu à jour en permanence.

Graphique de performance



* Composition de l'indice sous Structure par classe d'actifs

Positions

JPM Global Select C Acc EUR	8.0%
UBS (Irl) ETF MSCI World SRI UCITS ETF (USD) A-Acc	8.0%
Comgest Growth Europe Plus I	7.0%
Lazard Global Equity Franchise C Acc EUR	7.0%
Liontrust GF Sustainable Future Global Growth A8	7.0%
Vontobel Fund mtx Sust Emerging Mkts Leaders I EUR	7.0%
AAF Edentree European Sust Eqs I EUR Cap	6.0%
Vontobel Fund - Sust EM Debt HI (hedged) EUR	5.0%
Brown Advisory US Sustainable Growth C USD Acc	5.0%
Amundi Euro Government Green Bond UCITS ETF Acc	4.0%
Vontobel Fund II Global Impact Equities I EUR	4.0%
Lux-Equity Green M Cap	4.0%
AAF Boston Common US Sustainable Eqs I EUR Cap	4.0%
Goldman Sachs Em Mkts Eq ESG Pf I Acc EUR	4.0%
DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged F	3.0%
Barings Global High Yield Bond B EUR Acc	3.0%
MainFirst - Top European Ideas R	3.0%
Pictet-Short-Term Money Market EUR-I	2.0%
Loomis Sayles Sustainable Euro Credit Fd S/A EUR	2.0%
Vontobel Fd TwentyFour Sust Strat Income HI EUR Acc	2.0%
Lux-Bond Green M Cap	2.0%
LLB Gold II H EUR I	2.0%
Cash EUR	1.0%
Total	100.0%

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.



31.12.2023

Modèle de portefeuille: Directive 2 - Dynamique

Art. 8 SFDR: Promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

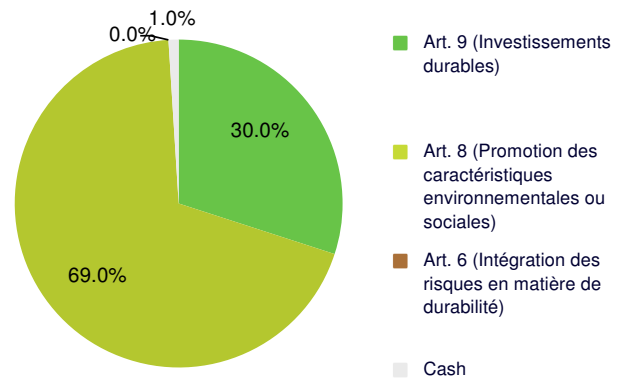
Analyse ESG

Indicateurs portefeuille ESG	Portefeuille	Indice	diff.
Notation MSCI ESG (AAA-CCC)	A	A	
Exp. aux armes, tabac, charbon (Excl.)	0.0%	1.6%	-1.6%
Intensité en CO2 des Actions (t/\$ mio de CA)	79.0	136.6	-42.2%
Violations pacte mondial de l'ONU MSCI	0.0%	0.4%	-0.4%
Fonds avec un processus de durabilité qui remplit les exigences qualitatives	99.0%		

SFDR*	Minimum	Portefeuille
SFDR investissements durables	5.0%	53.4%
SFDR objectifs environnementaux	5.0%	30.5%
MSCI Taxinomie de l'UE part des revenu	1.0%	6.1%

* Pour les fonds qui n'ont pas encore publié de données, les allocations minimales figurant dans les documents précontractuels sont utilisées.

Ventilation SFDR



Analyse de la part d'actions

Répartition de la	Portefeuille	Indice	diff.
Large Cap	62.5%	70.5%	-8.0%
Small & Mid Cap	11.5%	4.5%	7.0%
Total des actions en portefeuille	74.0%	75.0%	

Répartition par région	Portefeuille	Indice	diff.
Europe	26.9%	27.4%	-0.5%
Amérique du Nord	32.3%	32.5%	-0.2%
Marchés émergents	11.6%	11.1%	0.6%
Japon	1.3%	2.7%	-1.4%
Autres	1.9%	1.3%	0.6%
Total des actions en portefeuille	74.0%	75.0%	

Répartition par branche	Portefeuille	Indice	diff.
Technologie de l'information	14.6%	14.2%	0.4%
Secteur de la santé	11.7%	12.6%	-0.9%
Valeurs financières (hors immobilier)	10.6%	8.8%	1.8%
Industrie	9.2%	8.5%	0.7%
Biens de consommation durables	9.2%	8.3%	0.9%
Services de télécommunications	4.3%	6.1%	-1.8%
Matières premières	4.1%	4.9%	-0.8%
Biens de consommation principaux	3.1%	2.3%	0.8%
Services publics	3.1%	4.0%	-0.9%
Autres	1.9%	1.4%	0.5%
Secteur immobilier	1.3%	0.0%	1.3%
Énergie	0.8%	3.8%	-3.0%
Total des actions en portefeuille	74.0%	75.0%	

Analyse des devises

Répartition des devises	Portefeuille	Indice	diff.
EUR - Euro	40.8%	38.7%	2.0%
USD - US Dollar	34.7%	31.9%	2.8%
Devises des pays émergents	7.5%	7.8%	-0.3%
Autres devises	17.0%	21.5%	-4.5%
Total	100.0%	100.0%	

Analyse de la part d'obligations

Indicateurs d'obligations	Portefeuille	Indice
Duration modifiée	6.7	5.9
Rendement à échéance	5.8%	4.8%
Qualité de crédit moyenne	A	A

Répartition par qualité de	Portefeuille	Indice	diff.
AAA - AA	7.2%	7.1%	0.0%
A - BBB	7.3%	7.2%	0.1%
BB - B	4.8%	3.7%	1.1%
< CCC	0.4%	0.4%	0.0%
Autres	1.3%	1.5%	-0.2%
Total des obligations en portefeuille	21.0%	20.0%	

Répartition par échéance	Portefeuille	Indice	diff.
0 - 1 an	1.0%	0.6%	0.4%
1 - 3 ans	3.0%	4.9%	-1.8%
3 - 5 ans	4.9%	4.9%	0.0%
5 - 7 ans	2.6%	3.7%	-1.1%
7 - 10 ans	4.0%	3.0%	1.0%
10 - 15 ans	1.7%	1.9%	-0.1%
15 - 20 ans	1.7%	0.8%	0.9%
20 ans et plus	2.2%	0.3%	1.8%
Total des obligations en portefeuille	21.0%	20.0%	

Répartition par secteur	Portefeuille	Indice	diff.
Emprunts d'État	11.8%	12.9%	-1.1%
Obligations d'entreprises	8.2%	5.8%	2.5%
Obligations convertibles	0.0%	0.0%	0.0%
Obligations indexées sur l'inflation	0.1%	0.0%	0.1%
Titrisations	0.3%	0.0%	0.3%
Autres	0.5%	1.4%	-0.9%
Total des obligations en portefeuille	21.0%	20.0%	

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.

31.12.2023

Glossaire**Note ESG de MSCI**

La notation MSCI ESG des fonds a été conçue pour mesurer la résistance des portefeuilles aux risques et opportunités ESG à long terme. Les fonds les mieux notés sont composés d'émetteurs dont la gestion des principaux risques ESG est à la tête du secteur. La notation ESG est calculée en attribuant directement des scores de qualité ESG à des catégories de notation alphabétique (par exemple, AAA = 8,6-10). Les notations ESG vont de leaders dans l'industrie (AAA, AA) à moyennes (A, BBB, BB) et en retard (B, CCC).

UN Global Compact

Le Pacte mondial des Nations Unies regroupe 10 principes qui couvrent les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'environnement et de l'éthique des affaires. Le rapport indique le pourcentage du portefeuille modèle qui enfreint les principes selon MSCI ESG, respectivement la part des fonds qui tiennent compte du Pacte mondial de l'ONU dans le processus d'investissement.

Exclusions basées sur les valeurs des armes, du tabac et du charbon thermique

Dans les mandats des art. 8 et art. 9 SFDR, des exclusions basées sur les valeurs sont appliquées. On n'investit que dans des fonds qui excluent les armes controversées avec une tolérance zéro, et qui n'investissent pas dans les armes conventionnelles (part du chiffre d'affaires de 10% maximum chez les producteurs), le tabac (part du chiffre d'affaires de 5% maximum chez les producteurs et de 15% chez les distributeurs) et le charbon thermique (part du chiffre d'affaires de l'exploitation minière et de la vente à l'extérieur de 10 % maximum).

Intensité de CO2 Actions (t/\$ millions de chiffre d'affaires)

L'intensité carbone moyenne pondérée mesure l'exposition du portefeuille type aux entreprises à forte intensité de carbone par rapport à son chiffre d'affaires. Le chiffre est la somme de la pondération du titre (normalisée) multipliée par l'intensité carbone du titre. Étant donné que l'intensité carbone des obligations d'État est indiquée par rapport au PIB d'un pays, une comparaison directe avec les entreprises n'est pas possible. C'est pourquoi, dans le reporting, l'analyse se limite à la quote-part des actions (y compris les actions immobilières).

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

En fin 2019, l'Union européenne a adopté le règlement sur les obligations d'information liées à la durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Dans le cadre d'une approche globale et en évolution de la durabilité, le règlement impose aux banques des obligations de divulgation en matière de gestion discrétionnaire et de services de conseil qu'elles fournissent. Cela concerne notamment :

- la transparence dans la prise en compte des risques liés à la durabilité (article 6) ;
- la transparence en matière de promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) ;
- la transparence en matière d'investissements durables (article 9).

Ces obligations concernent la publication d'informations sur le site internet de la banque, dans la documentation précontractuelle et dans le rapport sur la gestion discrétionnaire.

UN Objectifs de développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté en 2015 par tous les États membres des Nations unies, propose un projet commun de paix et de prospérité pour les populations et la planète, aujourd'hui et demain. Au cœur de ce document se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans le cadre d'un partenariat mondial. Ils reconnaissent que la fin de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en travaillant à la protection de nos océans et de nos forêts. L'indicateur du reporting indique le pourcentage du portefeuille modèle qui contribue à un objectif concret. La différence entre les contributions positives et négatives est calculée et la valeur nette est indiquée.

Disclaimer: Le présent document a été élaboré par la Banque Raiffeisen S.C. conformément à la législation luxembourgeoise. Les analyses contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont destinées exclusivement à l'usage privé de nos clients et investisseurs. Les informations contenues dans ce document sont générales et ne sont pas adaptées aux besoins du client et de l'investisseur. Les données ont été obtenues à partir de source d'informations que nous considérons comme fiables. Cependant, nous ne soumettons pas ces informations à une vérification particulière. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être assumée pour l'exactitude et l'exhaustivité. Nous attirons votre attention sur le fait que les données de performance mentionnées dans le présent document sont des données brutes, que toutes les performances réalisées dans le passé ne peuvent constituer aucune garantie pour les performances obtenues à l'avenir et que les marchés peuvent réagir de manière excessive en cas d'événements extérieurs imprévisibles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de la distribution ou de l'utilisation de ce document.

Annexe à l'évaluation de portefeuille

Informations périodiques

Dénomination du produit : R-Gestion Dynamique Identifiant d'entité juridique : 549300F7FBD744MEP844

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent de bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☐ Oui	● ● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 53.4% en investissements durables ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S , mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce rapport concerne le rapport annuel 2023. Les données sont basées sur les dernières informations disponibles des fournisseurs de données, des fichiers EET ainsi que des rapports périodiques de chaque fonds. Par conséquent, l'horodatage des données peut être différent d'un fonds à un autre.

Le produit financier a investi 99% de l'allocation du portefeuille dans des fonds cibles promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8, 69%) ou ayant un objectif d'investissement durable (art. 9, 30%). Tous les fonds (99% de l'allocation du portefeuille) ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. L'objectif minimum fixé dans les informations précontractuelles pour les fonds cibles qui relèvent de l'art. 8 ou 9 et qui satisfont à l'évaluation qualitative fixée dans le document précontractuel est de 51%.

53.4% des actifs nets étaient des investissements considérés comme des investissements durables. La proportion minimale fixée dans le document précontractuel était de 5%.

Le produit financier met surtout l'accent sur le changement climatique. Par conséquent, l'intensité carbone de l'allocation en actions était inférieure de 42.2% à celle de l'indice de marché large. La limite est imposée sur l'allocation en actions plutôt que sur le segment obligataire étant donné que l'intensité carbone des entreprises et des émetteurs souverains n'est pas facilement comparable, celle-ci étant généralement mesurée comme une proportion des ventes pour des sociétés et comme une proportion du Produit Intérieur Brut (PIB) pour des émetteurs souverains.

L'indice de référence (indice de marché large) de l'allocation en actions est composé à 25.3% du MSCI Europe NR EUR, à 60.0% du MSCI World NR USD et à 14.7% du MSCI EM (Emerging Markets) NR USD.

Tous les fonds d'investissement sélectionnés respectaient les exclusions suivantes : les entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées (seuil de chiffre d'affaires : 0%) ; les entreprises qui génèrent plus d'un pourcentage spécifique de leurs revenus provenant soit d'armes (seuil de chiffre d'affaires pour les producteurs : 10%), soit de tabac (seuil de chiffre d'affaires : 5% pour les producteurs et 15% pour les distributeurs), soit de charbon thermique (seuil de chiffre d'affaires : 10%).

Le produit financier a promu le respect des standards et des normes internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Sur la base de l'évaluation de MSCI, le produit financier n'était pas exposé aux contrevenants du Pacte mondial des Nations Unies.

Au cours de l'année, des titres de plusieurs fonds ont été identifiés par MSCI ESG comme violant les règles de l'UNGC, mais ils représentaient 0.1% ou moins du total au niveau du portefeuille. Dans la majorité des cas, les fournisseurs de fonds ont utilisé une source de données différente pour identifier les contrevenants à l'UNGC et n'ont pas partagé l'opinion de MSCI ESG. Les détails sont présentés ci-dessous :

- Luxshare Precision Industry a fait face à des accusations liées au rôle de l'entreprise dans l'emploi présumé de minorités ethniques ouïghoures qui auraient été transférées des "centres d'éducation et de formation professionnelle" parrainés par l'État. Les deux fonds d'actions des marchés émergents du portefeuille étaient exposés, Vontobel Fund mtz Sustainable Emerging Markets Leaders 1.0% et Goldman Sachs Emerging Markets Equity ESG 0.5%. Bien que Vontobel utilise Sustainalytics comme fournisseur tiers de données ESG qui n'aboutit pas aux mêmes conclusions que MSCI ESG et que l'action serait éligible pour le portefeuille, ils se sont désengagés au cours du premier trimestre pour des raisons financières et la position n'est apparue que parce que MSCI ESG utilise des données de positionnement plus anciennes. Goldman Sachs utilise son propre "GS Global Stewardship Global Norms Framework". Ce cadre évalue les violations signalées par divers fournisseurs de données afin de représenter un point de vue propre - ici, Luxshare n'était pas classé sur cette liste Tier 1 de noms exclus. Le fonds a tout de même vendu l'action.
- Petroleos Mexicanos (Pemex) a été critiquée pour son incapacité présumée à gérer les vols de pétrole et sa responsabilité dans une explosion majeure survenue dans l'oléoduc Tuxpan-Tula à Tlahuelipan, Hidalgo, en janvier 2019, qui a fait 137 morts et une trentaine de personnes hospitalisées. Le Vontobel Fund TwentyFour Strategic Income Fund détenait une position de 0.6%. La société n'est pas couverte par son fournisseur de données ESG Asset4 car elle n'est pas cotée en bourse. Par conséquent, l'évaluation ESG de Pemex est effectuée par les propres analystes de la société de fonds, qui attribuent à Pemex un faible score ESG. Toutefois, l'obligation peut toujours être détenue tant que le risque est compensé par une marge supplémentaire. Cette approche ne semble pas assez stricte au conseiller en investissement, c'est pourquoi le fonds a été vendu au cours du premier trimestre 2023.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- 53.4% des actifs nets avaient un objectif d'investissement durable.
- 15 fonds sur 22 des fonds cibles (69% de l'allocation du portefeuille) promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et 7 sur 22 (30% de l'allocation du portefeuille) avaient un objectif d'investissement durable (art. 9).
- 22 des 22 fonds cibles (99% de l'allocation du portefeuille) ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. L'évaluation est réalisée par l'équipe Manager Selection en collaboration avec des spécialistes ESG indépendants dédiés. Les spécialistes ESG ont le dernier mot.
- L'intensité carbone de l'allocation en actions, mesurée comme les tonnes d'équivalents CO₂ des Scopes 1 et 2 par rapport au chiffre d'affaires, s'élevait à 79.0t de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires, contre 136.6t de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires pour l'indice de marché large. C'est 42.2% de moins. Les émissions de Scope 3 seront intégrées aux calculs dès que les données seront plus fiables.
- 0% des actifs nets violaient la politique d'exclusion.
- 0% des actifs nets violaient les principes du Pacte mondial des Nations Unies, tels que définis par MSCI ESG. Les fonds s'appuyaient sur une source autre que MSCI ESG.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les actifs nets ayant un objectif d'investissement durable ont augmenté de manière significative. Il y a deux raisons à cela. D'une part, l'allocation stratégique des actifs (ASA) a été adaptée. Les placements alternatifs ne sont plus inclus dans l'ASA. Les produits utilisés dans ce segment n'avaient généralement pas d'investissements avec un objectif d'investissement durable. D'autre part, les obligations et les actions ont été stratégiquement augmentées. Les produits utilisés dans ces classes d'actifs ont généralement une proportion beaucoup plus élevée de titres ayant un objectif d'investissement durable. Par ailleurs, de nombreux fonds ont maintenant publié leur premier rapport périodique. En particulier, de nombreux fonds Art. 8 ont publié des valeurs avec des objectifs d'investissement durable nettement plus élevées que le minimum défini dans les documents précontractuels. L'année précédente, il a souvent fallu se rabattre sur ces valeurs minimales basses en raison du manque de données communiquées.

L'année précédente, le portefeuille contenait encore une petite minorité de fonds Art. 6 ou Art. 8, qui n'ont pas été considérés comme durables par le conseiller en investissement lors de l'évaluation qualitative. Tous ces fonds faisaient partie des investissements alternatifs. Avec le passage à l'ASA, tous ces produits ont été vendus. Par conséquent, seuls les fonds Art. 8 et 9 qui ont passé avec succès l'évaluation qualitative de leur processus de durabilité font actuellement partie du portefeuille.

L'intensité carbone a baissé tant pour l'indice de référence que pour le portefeuille. Ceci malgré le fait que la part des marchés émergents a été augmentée avec l'ajustement ASA, où l'intensité carbone est plus élevée que dans les marchés développés. L'écart en pourcentage entre le portefeuille et l'indice de référence s'est encore légèrement creusé.

Comme l'année précédente, il n'y a pas eu de violation de la politique d'exclusion.

Il y a un an, il y avait des titres dans plusieurs fonds qui avaient été identifiés par MSCI ESG comme des violateurs de l'UNG, mais qui représentaient 0.1% ou moins au total au niveau du portefeuille. Dans la majorité des cas, les fournisseurs de fonds ont utilisé une source de

données différente pour identifier les contrevenants à l'UNGC et ces derniers ne partageaient pas l'opinion de MSCI ESG. Le portefeuille n'a plus d'exposition aux titres classés comme violateurs de l'UNGC par MSCI ESG. Cela s'explique en partie par le fait que MSCI ESG a révisé son évaluation pour certains titres et en partie par le fait que les fonds ont vendu les titres.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait réaliser et comment les investissements durables effectués ont-ils contribué ?***

Le principal objectif des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés était de soutenir l'atténuation des changements climatiques et le passage à une économie à faible intensité de carbone en investissant dans des fonds cibles en actions qui se concentrent sur les changements climatiques et contribuent à réduire l'intensité carbone moyenne de l'allocation en actions à un niveau inférieur à celui de l'indice de référence. Cela a été réalisé avec une intensité de CO₂ inférieure de 42.2%. Les fonds cibles combinent en outre un large éventail d'autres objectifs d'investissement durable, p. ex. des objectifs environnementaux et/ou sociaux, y compris des fonds d'investissement visant un alignement positif avec un ou plusieurs des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, des fonds thématiques, etc.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le produit financier a uniquement sélectionné des fonds cibles qui, pour leurs investissements durables, respectent le test « ne pas causer de préjudice important », ce qui signifie qu'ils ont pris en compte tous les indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives et veillé à ce que ces investissements des fonds cibles soient alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour la partie consacrée aux investissements durables, le produit d'investissement a uniquement investi dans des fonds cibles ayant eux-mêmes pris en compte les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité pour la partie des investissements durables. Cela a été vérifié lors de la procédure de due diligence du processus de sélection des fonds, en utilisant des données fournies par les fournisseurs de fonds (p. ex. modèle ESG européen, questionnaire, réunions avec les dirigeants) et les fournisseurs de données ESG.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Pour la partie consacrée aux investissements durables, le produit d'investissement a uniquement investi dans des fonds eux-mêmes conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela a été vérifié lors de la procédure de due diligence du processus de sélection des fonds, en utilisant des données fournies par les fournisseurs de fonds (p.ex. modèle ESG européen, questionnaire, réunions avec les gestionnaires et les fournisseurs de données ESG).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tous les fonds cibles excluaient de leurs investissements les entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées (seuil de chiffre d'affaires : 0%) et promouvaient le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Tous les fonds cibles ont rempli un questionnaire indiquant s'ils prennent eux-mêmes en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et, le cas échéant, lesquelles. Les données PAI de MSCI ESG seront utilisées pour examiner la performance de chaque fonds cible individuel par indicateur, ainsi que les données agrégées au niveau du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
<i>JPM Global Select C Acc EUR</i>	<i>Actions</i>	<i>8.0%</i>	<i>Global</i>
<i>UBS (Irl) ETF MSCI World SRI UCITS ETF (USD) A-Acc</i>	<i>Actions</i>	<i>8.0%</i>	<i>Global</i>
<i>Comgest Growth Europe Plus I</i>	<i>Actions</i>	<i>7.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>Lazard Global Equity Franchise C Acc EUR</i>	<i>Actions</i>	<i>7.0%</i>	<i>Global</i>
<i>Liontrust GF Sustainable Future Global Growth A8</i>	<i>Actions</i>	<i>7.0%</i>	<i>Global</i>
<i>Vontobel Fund mtX Sust Emerging Mkts Leaders I EUR</i>	<i>Actions</i>	<i>7.0%</i>	<i>EM</i>
<i>AAF Edentree European Sust Eqs I EUR Cap</i>	<i>Actions</i>	<i>6.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>Vontobel Fund - Sust EM Debt HI (hedged) EUR</i>	<i>Obligations</i>	<i>5.0%</i>	<i>EM</i>

<i>Brown Advisory US Sustainable Growth C USD Acc</i>	<i>Actions</i>	<i>5.0%</i>	<i>USA</i>
<i>Amundi Euro Government Green Bond UCITS ETF Acc</i>	<i>Obligations</i>	<i>4.0%</i>	<i>Europe</i>
<i>Vontobel Fund II Global Impact Equities I EUR</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>Global</i>
<i>Lux-Equity Green M Cap</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>Global</i>
<i>AAF Boston Common US Sustainable Eqs I EUR Cap</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>USA</i>
<i>Goldman Sachs Em Mkts Eq ESG Pfl Acc EUR</i>	<i>Actions</i>	<i>4.0%</i>	<i>EM</i>
<i>DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged F</i>	<i>Obligations</i>	<i>3.0%</i>	<i>Global</i>

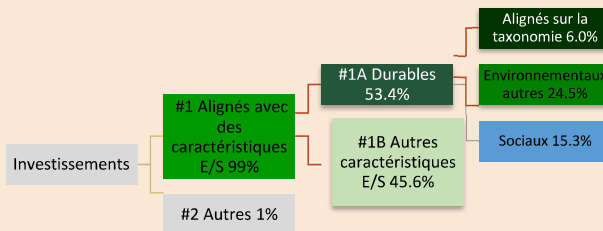


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

22 des 22 fonds utilisés ont satisfait à l'évaluation qualitative de leurs processus de durabilité réalisée par le Conseiller en investissement. Ils représentent 99% du portefeuille qui sont alignés avec des caractéristiques E/S. 53.4% étaient des Investissements durables. Le total de « Alignés sur la taxinomie » et « Autres environnementaux » ne correspond pas à 53.4%. En effet, la majorité des fonds cibles ne publiaient pas encore de données et les parts minimales mentionnées dans le document précontractuel ont dû être utilisées. Elles étaient souvent de 0%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés avec des caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ventilation sectorielle	Portefeuille
Technologie de l'information	14.6%
Valeurs financières (hors immobilier)	11.7%
Secteur de la santé	10.6%
Industrie	9.2%
Biens de consommation durables	9.2%
Biens de consommation principaux	4.3%
Services de télécommunications	4.1%
Matières premières	3.1%
Services publics	3.1%
Secteur immobilier	1.9%
Autres	1.3%
Énergie	0.8%
Total actions du portefeuille	74.0%

Les 26% restants étaient détenus sous forme de liquidités et par des fonds cibles investis dans des actifs non imputables tels que des liquidités, des obligations et de l'or.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit d'investissement était exposé à hauteur de 6.0% par transparence à des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE. L'objectif minimum est fixé à 1%. Afin de calculer et de suivre l'alignement sur la taxinomie de l'UE du produit d'investissement, le Conseiller en investissement a utilisé des données fournies par MSCI ESG.

La définition de MSCI ESG est la suivante : moyenne pondérée de la part maximale estimée du chiffre d'affaires des émetteurs de fonds provenant de produits et services répondant aux objectifs environnementaux, sur la base du cadre fixé par MSCI Sustainable Impact Metrics. Le calcul inclut les revenus de toutes les sociétés de l'univers MSCI Sustainable Impact et ne se limite pas à celles qui doivent déclarer leurs données relatives à la taxinomie, ce qui peut conduire à une surestimation de l'alignement sur la taxinomie de l'UE au niveau des fonds. Les entreprises ayant des controverses environnementales signalées avec un « drapeau rouge et orange » et des controverses sociales et de gouvernance signalées avec un « drapeau rouge » sont exclues de la liste car elles ne respectent pas le principe « ne pas causer de préjudice important » et les « garanties sociales minimales » de la taxinomie de l'UE. Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la fourniture, la distribution ou la vente au détail de produits du tabac et les entreprises liées à des armes controversées.

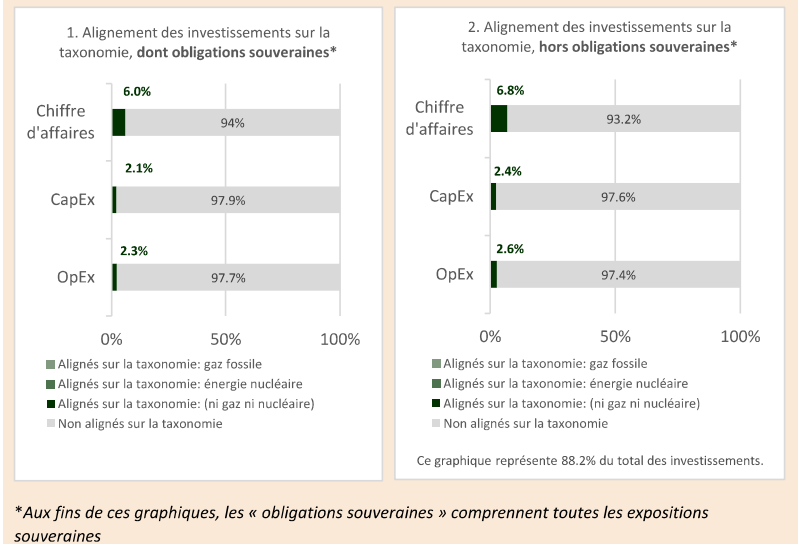
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- ☐ Oui:
- ☐ au gaz fossile ☐ à l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en part :

- **du chiffre d'affaires**, pour refléter le « caractère vert » actuel des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés ;
- **des investissements (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, élément clé pour la transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que des obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

À ce jour, les fonds n'ont pas publié ces données et ne le feront que dans le courant de l'année, en même temps que les comptes annuels. La valeur est donc actuellement de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté. L'allocation stratégique d'actifs (ASA) a été ajustée. Les investissements alternatifs ne sont plus inclus dans l'ASA. Les produits utilisés dans ce segment n'avaient généralement pas d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. En revanche, les obligations et les actions ont été stratégiquement augmentées. Les produits utilisés dans ces classes d'actifs ont généralement une proportion plus élevée de titres alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 24.5%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables ayant un objectif social était de 15.3%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

1.0% du portefeuille étaient inclus sous « Autres ».

1.0% de cette part étaient des liquidités qui ont servi d'outil tactique pour contrôler le niveau d'investissement des clients, mais aussi de compte à partir duquel les dépôts et les retraits liés à la stratégie ont été effectués et les commissions ont été payées.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Conseiller en investissement du produit financier a strictement respecté les processus de durabilité / garanties décrits ci-dessus, y compris l'évaluation de tous les investissements par rapport aux critères de durabilité et des seuils stricts à respecter obligatoirement pour leur inclusion.

Le Conseiller en investissement a dialogué avec tous les fonds cibles exposés à des contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies, selon l'évaluation de MSCI ESG.

En outre, le Conseiller en investissement a été en contact avec tous les fonds cibles au cours de la période de référence pour examiner les indicateurs et rapports spécifiques au SFDR. En particulier, il a activement mis en évidence les données manquantes ou présentées incorrectement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour répondre à l'objectif d'investissement durable.